

879. La laine filée du poil de l'alpaca ou de la chèvre angora, lorsque importée par les fabricants de galon pour usage exclusivement dans leurs fabriques pour la manufacture de tels galons seulement.
880. Abrogé.
881. Les centres en roseau carré ou en cuir crû, les têtes, manches et bouts en caoutchouc ou en cuir textile, et les douilles en acier, en fer ou en nickel, pour les longes de fouets dans le cas où ils sont importés par les fabricants de fouets pour être utilisés dans la confection de fouets dans leurs propres fabriques.
882. N° 320.
883. Abrogé.
884. Abrogé.
885. N° 259.
886. Cuivre rouge, rouleaux de, pour être employé pour l'impression des cotons quand ils sont importés par les fabricants pour être employés dans leurs fabriques pour l'impression des cotons seulement (ces rouleaux n'étant pas manufacturés au Canada), O.C. ....
887. Condenseurs, casseroles et tubes, de platine, quand ils sont importés par les fabricants d'acide sulfurique pour être employés dans la concentration d'acide sulfurique.....
888. )  
 889. )  
 890. )  
 891. ) Abrogés.  
 892. )  
 893. )  
 894. )
-